

**Liste des délibérations**  
**Conseil Communautaire du 20 février 2023**

**Cabinet médical Torteron**

Délibération n°1 2023 : Acquisition cabinet médical Torteron

**Finances**

Délibération n°2 2023 : Subvention concours Aqua-Dogs

Délibération n°3 2023 : Adhésion Dév'up

**SMIRTOM**

Délibération n°4 2023 : Election des délégués à main levée

Délibération n°5 2023 : Election délégué SMIRTOM

**PAPI**

Délibération n°6 2023 : Engagement de la CDC pour la réalisation du PAPI 2023-2029

**URBANISME**

Délibération n°7 2023 : Droit de préemption urbain ZAE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt février deux mil vingt-trois à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 13 février 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	31
En exercice	27
Présents	27
Votants	28

**ETAIENT PRESENTS :** MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DELASSUS (Le Chautay) (sans voix délibérative), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly) (arrivée 19h15), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseille lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), POUGNET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY) (avec voix délibérative jusqu'à 19h15).

**EXCUSES :** MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), GAUDRY (Marseille lès Aubigny), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois).

**EXCUSES AVEC POUVOIR :** MMES ET MM BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT

Délibération n° 01/2023

Acquisition Cabinet Médical  
TORTERON

**SECRETAIRE :** M. LAURENT

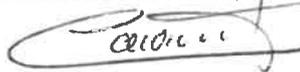
VU la délibération 78/2022 du 19 décembre 2022, donnant un accord de principe pour que la CDC des Portes du Berry se positionne sur l'éventuel achat du cabinet médical de Torteron,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents :

- DECIDE** d'acquérir le cabinet médical de Torteron situé au 8 rue de la gare, 18 320 Torteron au prix de 55 000€
- DIT** que les frais d'acte notarié, d'enregistrement, de géomètre et tous les frais annexes restent à charge de la CDC
- AUTORISE** le Président à signer l'acte d'achat et tous les documents afférents à cette décision.

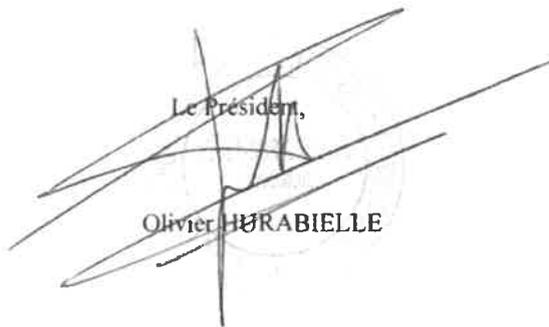
Pour extrait conforme,  
Fait à la CDC, le 20 février 2023.

Le secrétaire de séance,



Serge Laurent

Le Président,



Olivier HURABIELLE

Publié le 24 février 2023 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le vingt février deux mil vingt-trois à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 13 février 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	31
En exercice	27
Présents	27
Votants	28

**ETAIENT PRESENTS :** MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), CADOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DELASSUS (Le Chautay) (sans voix délibérative), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly) (arrivée 19h15), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), POUGNET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY) (avec voix délibérative jusqu'à 19h15).

**EXCUSES :** MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), GAUDRY (Marseilles lès Aubigny), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois).

Délibération n° 2/2023

**Demande de subvention**

**EXCUSES AVEC POUVOIR :** MMES ET MM BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT

**SECRETARE :** M. LAURENT

Monsieur le président rappelle la délibération prise en 2022 accordant une subvention à l'association Aqua Dogs 18.

Pour mémoire, par principe, la communauté de communes n'accorde aucune subvention aux associations sauf pour les événements ayant un rayonnement départemental, régional ou national.

Monsieur le président informe d'une nouvelle demande de subvention de cette association pour l'organisation d'une épreuve qualificative au championnat de France de chiens de sauvetage. Il propose d'accorder une subvention d'un montant de 500€, après signature du contrat d'engagement républicain obligatoire depuis le 03 janvier 2022 pour toutes associations souhaitant bénéficier de subventions publiques.

Il sera demandé à l'association d'insérer le logo de la CDC sur leurs outils de communication

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité des présents

- Décide d'accorder une subvention de 500 € pour l'organisation de cet événement.
- Autorise M. le Président à signer tous les documents référents à cette décision.

Pour extrait conforme,  
Fait à la CDC, le 20 février 2023

Le secrétaire de séance

Serge LAURENT

Le Président,

Olivier HURABIELLE

Publié le 24 février 2023 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Entre Loire & Val d'Aubois**

Le vingt février deux mil vingt-trois à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 13 février 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	31
En exercice	27
Présents	27
Votants	28

**ETAIENT PRESENTS :** MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DELASSUS (Le Chautay) (sans voix délibérative), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly) (arrivée 19h15), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), POUGNET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY) (avec voix délibérative jusqu'à 19h15).

**EXCUSES :** MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), GAUDRY (Marseilles lès Aubigny), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois).

**EXCUSES AVEC POUVOIR :** MMES ET MM BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT

Délibération n° 03/2023

**SECRETAIRE :** M. LAURENT

**ADHESION A  
Dev'up Centre Val de Loire**

M. le Président propose l'adhésion de la CDC à Dev'up pour un coût de 500€ annuel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil communautaire décide :

- d'adhérer à Dev'up et précise que les crédits seront inscrits au budget 2023.

Pour extrait conforme,  
Fait à la CDC, le 20 février 2023.

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le président

Olivier HURABIELLE

Publié le 24 février 2023 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Entre Loire & Val d'Aubois**

Le vingt février deux mil vingt-trois à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 13 février 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	27
Votants	28

**ETAIENT PRESENTS :** MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DELASSUS (Le Chautay) (sans voix délibérative), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly) (arrivée 19h15), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), POUGNET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY) (avec voix délibérative jusqu'à 19h15).

**EXCUSES :** MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), GAUDRY (Marseilles lès Aubigny), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois).

Délibération n° 04/2023

**EXCUSES AVEC POUVOIR :** MMES ET MM BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT

Proposition d'élection des délégués des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes fermés à main levée

**SECRETAIRE :** M. LAURENT

Vu l'article 10 de la loi 2020-760 du 22 juin 2020,

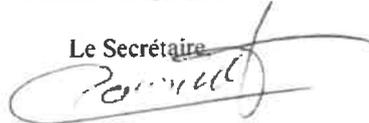
Le conseil communautaire peut décider de déroger à l'obligation de désignation au scrutin secret de leur délégués au sein des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes fermés

Cette possibilité nécessite au préalable l'accord à l'unanimité de l'organe délibérant.

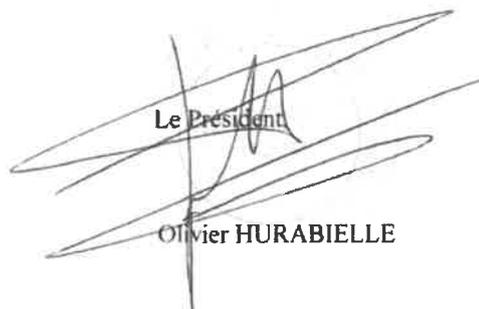
Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE de déroger à l'obligation de désignation au scrutin secret de ses délégués au sein des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes fermés.

Pour extrait conforme,  
Fait à la CDC. le 20 février 2023

Le Secrétaire  


Serge LAURENT

Le Président  


Olivier HURABIELLE

Publié le 24 février 2023 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt février deux mil vingt-trois à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 13 février 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DELASSUS (Le Chautay) (sans voix délibérative), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly) (arrivée 19h15), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), POUGNET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAULT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY) (avec voix délibérative jusqu'à 19h15).

**EXCUSES :** MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), GAUDRY (Marseilles lès Aubigny), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois).

**EXCUSES AVEC POUVOIR :** MMES ET MM BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT

**SECRETAIRE :** M. LAURENT

Nombre de conseillers	31
En exercice	31
Présents	27
Votants	28

Délibération n° 5/2023

**Election des délégués SMIRTOM**

Le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection, d'un délégué titulaire (suite à la démission de M. HURABIELLE) et d'un délégué suppléant (suite à la démission de M. BREYER) au sein du « SMIRTOM », Il lance un appel à candidature.

Election d'un délégué Titulaire:

NOM du candidat : M. Hurabielle

A obtenu :

27 Voix pour  
01 abstention ( M. HURABIELLE)

Ce dernier est donc élu, à l'unanimité des présents, délégué titulaire de la communauté au sein du «SMIRTOM»

Election d'un délégué suppléant:

NOM du candidat : M. Fontaine

A obtenu :

28 Voix

Ce dernier est donc élu, à l'unanimité des présents, délégué suppléant de la communauté au sein du «SMIRTOM»

Pour extrait conforme,  
Fait à la CDC, le 20 février 2023

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le président,

Olivier HURABIELLE

Publié le 24 février 2023 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le vingt février deux mil vingt-trois à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 13 février 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	27
Votants	28

**ETAIENT PRESENTS :** MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DELASSUS (Le Chautay) (sans voix délibérative), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly) (arrivée 19h15), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), POUGNET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY) (avec voix délibérative jusqu'à 19h15).

**EXCUSES :** MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), GAUDRY (Marseilles lès Aubigny), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois).

Délibération n° 7/2023

**EXCUSES AVEC POUVOIR :** MMES ET MM BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT

Droit de préemption urbain

**SECRETAIRE :** M. LAURENT

**OBJET :** DÉCISION AFFERENT A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN/ RENONCIATION A ACQUERIR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 67/2021 du 25 octobre 2021 instaurant le droit de préemption urbain sur certains secteurs du territoire de la CDC des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois.

Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée le 02 février 2023 numéro 03/23, relative à la propriété cadastrée section B numéro 1278, située 6, Rue Pierre BOUCHER sur la commune de La GUERCHE SUR L'AUBOIS (18150), d'une superficie totale de 1804 m<sup>2</sup> pour le prix de 86 000€.

Considérant que la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois n'a pas de projet particulier pour ce terrain,

Considérant de fait que cette acquisition ne présente pas d'intérêt pour le moment,

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré :

**-DÉCIDE à l'unanimité** de renoncer à préempter le terrain sis 6, Rue Pierre BOUCHER à La GUERCHE SUR L'AUBOIS (18150), cadastré section B numéro 1278, d'une superficie totale de 1804 m<sup>2</sup>.

Pour extrait conforme,  
Fait à la CDC, le 20 février 2023

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le président,

Olivier HURABIELLE

Publié le 24 février 2023 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Entre Loire & Val d'Aubois** Le vingt février deux mil vingt-trois à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 13 février 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers

En exercice

31

Présents

27

Votants

28

**ETAIENT PRESENTS** : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DELASSUS (Le Chautay) (sans voix délibérative), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly) (arrivée 19h15), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), POUGNET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY) (avec voix délibérative jusqu'à 19h15).

**EXCUSES** : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), GAUDRY (Marseilles lès Aubigny), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois).

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : MMES ET MM BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT

Délibération n° 6/2023

**SECRETAIRE** : M. LAURENT

**Engagement de la CDC pour la  
réalisation du PAPI 2023-2029**

Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation et ses étapes de mise en œuvre,

Vu l'article L213-12 du Code de l'environnement,

Vu l'article 18 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015,

Vu le nouveau cahier des charges, dénommé « PAPI 3 », approuvé le 9 mars 2017, applicable aux dossiers reçus pour instruction en préfecture à partir du 1er janvier 2018,

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondation (PAPI) est issu de la Directive Européenne Inondation de 2007, transposée en droit français par la Loi Grenelle II de 2010.

Le PAPI est un outil de contractualisation entre les collectivités et l'Etat pour fixer les plans de financement et les modalités de mise en œuvre des actions de gestion des risques d'inondation.

Les plans de financement s'appuient notamment sur :

- le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional),

- Le FPRNM (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs) dit « Fonds Barnier »,

Les autres partenaires (Région, Département, Agence de l'Eau) selon les actions retenues.

Dans le prolongement du PAPI d'intention 2019-2022 des vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois, l'Etablissement public Loire s'est positionné pour assurer l'animation de la construction du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) complet 2023-2029, sur ce même territoire.

Le territoire concerné s'étend sur deux Régions (Centre Val de Loire et Bourgogne-Franche-Comté), trois départements (Loiret, Cher et Nièvre) et sept Etablissements Publics de Coopération Intercommunales dont la Communauté des Communes Giennaises (Berry Loire Puisaye, Pays Fort Sancerrois Val de Loire, Loire Vignobles et Nohain, Berry Loire Vauvise, Loire Nièvre et Bertranges, Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois).

Ce dispositif est destiné à réduire les conséquences liées aux risques d'inondation.

Le dossier de PAPI d'intention sera déposé auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne-Franche-Comté pour son instruction, dans l'optique de sa labellisation par la Commission Inondation Plan Loire.

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le

ID : 018-200011781-20230220-DEL062023-DE



Au vu des actions proposées par L'Etablissement public Loire, la Communauté des Communes des Portes du Berry s'engage, sous réserve de la labellisation du projet du PAPI des Vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois, à :

- Participer financièrement à hauteur de 13 481.5€ pour l'animation du PAPI complet sur toute sa durée (7 ans),
- Participer financièrement à hauteur de 9543.57€ (sur 7 ans) pour les actions de l'axe 1( sensibilité, livret pédagogique, vidéo...)
- Participer financièrement à hauteur de 6266.03€ (sur 7 ans) pour les actions de l'axe 5( diagnostic logement/ patrimoine...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'engagement de la Communauté des Communes des Portes du Berry au PAPI des vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois, sous réserve de la labellisation du projet par la Commission Inondation Plan Loire, consistant en la :
  - Participer financièrement à hauteur de 13 481.5€ pour l'animation du PAPI complet sur toute sa durée (7 ans),
  - Participer financièrement à hauteur de 9543.57€ (sur 7 ans) pour les actions de l'axe 1( sensibilité, livret pédagogique, vidéo...)
  - Participer financièrement à hauteur de 6266.03€ (sur 7 ans) pour les actions de l'axe 5( diagnostic logement/ patrimoine...)

Pour extrait conforme,  
Fait à la CDC, le 20 février 2023

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le président

Olivier HURABIELLE

Publié le 24 février 2023 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>